

Réduction des dépenses de compensation

Le gouvernement dépasse son objectif en sept mois



Les arriérés de la Caisse de compensation ont atteint 3,367 milliards de DH à fin août dernier essentiellement représentés par les créances du gaz butane.

À fin juillet, le gouvernement a économisé plus de 12 milliards de DH sur les charges de compensation par rapport à l'année dernière. Il dépasse ainsi les 10 milliards de DH de réduction ciblés pour 2015.

Bonne nouvelle pour le gouvernement. À fin juillet, la charge de compensation a baissé de plus de 12,25 milliards de DH par rapport à la même période de 2014 (selon les dossiers reçus par la Caisse au 31 août dernier). Ainsi, en sept mois uniquement, le gouvernement a dépassé son objectif de réduction des dépenses liées à la subvention de la Caisse de compensation, fixé à 10 milliards de DH cette année (23 milliards contre 33 milliards en 2014). En effet, à fin juillet 2015, ces dépenses ont atteint 7,117 milliards de DH, contre 19,369 milliards un an plus tôt, soit une chute de plus de 63%, selon les statistiques publiées par la Caisse. Cette baisse est le résultat notamment de la suppression totale de la subvention accordée aux produits pétroliers.

Rappelons que 2014 a été marquée principalement par la décompensation des produits pétroliers (le Super, le Fuel N° 2 et le Fuel ONEE) et la baisse progressive de la subvention allouée au gasoil 50 ppm. En janvier 2015, le gouvernement a procédé à la suppression totale de la subvention du gasoil 50 ppm, mais continue de subventionner le gaz butane et le sucre.

Ainsi, la facture de compensation pour les 7 premiers mois de l'année 2015 représente les dépenses de subvention du gaz butane et du sucre uniquement.

Au 31 juillet, la charge relative au gaz butane s'est élevée à 5,339 milliards de DH, enregistrant une diminution d'environ 45% comparativement à la même période de 2014. Plus précisément, la

charge de compensation relative à la consommation du gaz butane a atteint 4,999 milliards de DH, contre 8,919 milliards en 2014 pour la même période, soit un recul de 44%. À noter que plus de 84% de la subvention du gaz butane concerne la bonbonne de 12kg, le reste allant à celle de 3 kg.

En outre, la charge de compensation relative au transport de gaz butane pour les sept premiers mois de l'année 2015 a atteint 145 millions de DH, enregistrant une baisse de 5% sur un an. Les dépenses liées aux importations du gaz butane se sont, elles, élevées à 195 millions de DH à fin juillet, contre 228 millions de DH pour la même période de 2014.

Pour ce qui est de la compensation du sucre consommé et importé, elle s'élève à 1,778 milliard de DH, dont 1,731 milliard relative au sucre local consommé et 47 millions de DH pour celui importé. Les responsables de la Caisse précisent, néanmoins, que la charge de compensation du sucre concerne la période de janvier-juin 2015. Elle est en légère diminution de 1% comparé à la même période de l'année dernière.

Par ailleurs, concernant les arriérés de la Caisse de compensation, ils ont atteint 3,367 milliards de DH à fin août dernier essentiellement représentés par les créances du gaz butane (une part de 69% contre 31% pour le sucre). Sur un an, ces créances sont en baisse de 61%. Pour ce qui est du paiement de la subvention relative aux produits du gaz butane et du sucre (décaissement en faveur des opérateurs), il s'est élevé à plus de 9,63 milliards de DH durant les huit premiers mois de 2015, contre 19,01 milliards l'année dernière, soit une baisse relative de 49%. Rappelons qu'à fin mars 2015, la Caisse avait apuré la totalité des arriérés se rapportant aux produits pétroliers. ■

Moncef Ben Hayoun

Pour les sept premiers mois de 2015, la charge de compensation a atteint 7,117 milliards de DH, contre 19,369 milliards un an plus tôt, soit une chute de plus de 63%.